

DÉROGATION MINEURE

260 et 260A, rue Hétu

Prenez avis que le conseil municipal de la Ville de Repentigny statuera, lors d'une séance publique qui se tiendra le 10 novembre 2026 à la salle du conseil municipal située au 435, boulevard Iberville à Repentigny, à compter de 19 h, sur une demande de dérogation mineure déposée à l'égard de l'immeuble situé au 260 et 260A, rue Hétu à Repentigny, portant les numéros de lots 2 444 196 et 2 444 197, pour laquelle le comité consultatif d'urbanisme a émis son avis le 17 septembre 2026.

L'objet de cette demande est de réduire la distance à 2,16 m entre la ligne avant secondaire et la galerie du bâtiment principal, à usage d'habitation unifamiliale, afin de régulariser sa localisation, sur un terrain adjacent à 2 rues, alors que le règlement exige une distance de 3 m minimum sur l'immeuble situé au 260 et 260A, rue Hétu, portant les numéros de lots 2 444 196 et 2 444 197.

Préalablement à la décision du conseil, toute personne intéressée pourra se faire entendre en regard de ce sujet lorsque ce point sera appelé à l'ordre du jour.

Donné à Repentigny, ce 23^e jour du mois d'octobre 2026.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Stéphane Desrochers".

L'assistant-greffier,

Me Stéphane Desrochers, avocat